

La lettre du SAGE

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

QU'EST-CE QUE LE SAGE ?

L'eau est l'affaire de tous ! Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (Sage) de la Vire doit fixer les objectifs communs d'utilisation, de mise en valeur et de protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant. Ce dernier couvre 145 communes totalisant 112 600 habitants.

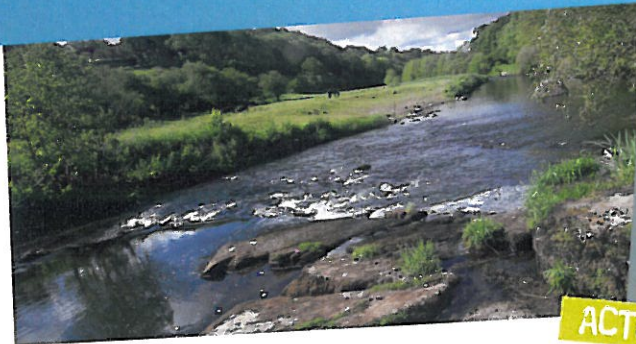


Premières actions

ÉDITO

En ce début d'année, les membres du SAGE dessinent avec l'appui de nos partenaires IDEA et ARTELIA les évolutions socio-économiques et réglementaires pressenties sur notre bassin. Nous pourrions alors évaluer l'état de nos milieux et de notre ressource en eau à l'horizon 2020. C'est aussi, pour nous, l'occasion de faire le point sur la première action engagée suite aux réflexions du SAGE : le programme MAEt des granites de Vire 2012. Vous en retrouverez les principaux éléments dans notre dossier. Il nous a permis d'accompagner 23 exploitants pour la mise en œuvre de pratiques favorables à la préservation de 200 ha de zones humides ! Je remercie les élus et professionnels Virois pour leur engagement et leur soutien sans lesquels aucune action ne serait possible. Ce programme, mené en partenariat avec le conservatoire des espaces naturels, sera reconduit en 2013. Nous espérons l'étendre à d'autres territoires à enjeu pour l'eau dès 2014.

Philippe Gosselin,
président de la CLE



ACTU

Avant les scénarios

► La nouvelle phase du Sage est en cours. Il s'agit, pour les cabinets Artelia et Idea de recueillir un maximum d'avis et d'informations afin de tracer des tendances et élaborer divers scénarios. Ce n'est qu'à partir de ces études que les choix stratégiques pourront être faits. Jusqu'à ce début d'année, les bureaux d'études consacrent donc beaucoup de temps

à l'écoute des différents acteurs afin de recevoir tous les éléments qui enrichissent les débats et réflexions. « Nous rencontrons des gens de toutes les zones concernées et représentant tous les types d'usages, commente Marie Behra de Idea. Nous constatons une très forte envie de participer à cette réflexion et de construire collectivement, ce qui est très positif. »

Parole d'acteurs

► Le Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement pose un regard sans concession sur la gestion de l'eau. Rencontre avec Michel Horn, un administrateur.

« Depuis la loi sur l'eau de 1964, de nombreuses opérations pour l'amélioration de la qualité des cours d'eau ont été entreprises sur la Vire avec le décret de 1977 qui prescrit l'amélioration de la qualité des eaux des cours d'eau qui aboutissent dans la Baie des Veys pour y garantir l'activité conchylicole. Aujourd'hui, une directive européenne a pour objet la mise en place de mesures pour l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau en 2015. Mais à deux ans de l'échéance, il est certain que l'objectif ne sera pas atteint pour la majorité des masses d'eaux. Il nous a fallu pourtant près d'un demi-siècle pour mettre en place des outils (Agences de l'eau, redevances, SDAGE, etc.), des moyens (dispositifs d'épuration, réglementations...). Pour quels résultats ? Les traitements pour rendre l'eau « potable » sont de plus en plus sophistiqués et onéreux, et malgré tout, pas sans risques pour le consommateur avec la persistance des résidus de pesticides et de toxines et qui font parfois l'objet de dérogations. Fau-

dra-t-il aller jusqu'à utiliser l'ultra-filtration suivie de l'osmose inverse pour disposer d'une eau potable ? Instaurer deux réseaux, celui d'une eau sous-pression à usage domestique et une eau potable en bouteilles ? Quoi faire pour ne pas en arriver là ?

Le déchet qui ne pollue pas l'environnement est celui que l'on ne produit pas ! Il faut donc réduire voire supprimer les rejets dans les cours d'eau qui doivent alors être considérés comme des milieux naturels et non plus comme des milieux récepteurs. Les rejets « conformes aux normes » ne sont pas forcément sans impacts pour l'environnement. Il ne faut plus considérer la « station d'épuration » comme un mal nécessaire, mais mettre en place une politique de non rejet. Cela a déjà été fait avec succès dans le domaine industriel, mais il faudra beaucoup d'imagination et de courage pour l'appliquer dans les domaines domestique et agricole. L'originalité d'un SAGE comme celui de la Vire est de permettre un dialogue entre différents acteurs et de pouvoir sortir d'un cadre purement administratif et technique, mais d'oser rêver à un monde meilleur sans pour autant revenir à la bougie et au savon de Marseille... » ■



Les prairies humides sous contrat

DOSSIER



EFFECTIVE EN 2012, L'OPÉRATION VISANT À METTRE EN PLACE DES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES TERRITORIALISÉES (MAET) SUR LES PRAIRIES HUMIDES DES GRANITES DE VIRE A ÉTÉ UN GROS SUCCÈS. RAISON DE PLUS POUR RECONDUIRE L'ACTION EN 2013 !

► Les mares et prairies humides des granites de Vire ont un rôle majeur dans la qualité et les ressources en eau de la Vire. Elles ont produit lors du printemps 2011, particulièrement sec, 45% des débits de la Vire à Saint-Lô (Dreal, 2012). Elles sont de plus des zones où la biodiversité est d'une grande richesse. Ce sont aussi pour les agriculteurs des espaces de production, par fauche ou pâturage essentiellement. Ces derniers étaient donc les principaux concernés par l'opération. « Nous avons contacté tous les agriculteurs exploitant au moins une prairie humide sur les 14 communes du bassin versant de la Vire, raconte William Arial, chargé de mission au Conservatoire d'espaces naturels de Basse-Normandie (CEN-BN). Puis nous avons organisé quelques réunions d'information avec l'aide

des élus locaux qui ont parfaitement joué le jeu... ce qui explique aussi en partie la réussite du programme. En fait, ce que nous proposons aux exploitants agricoles c'est de s'engager à ne pas fertiliser, ou à une fertilisation limitée, sur certaines prairies humides. En échange, ils touchent une subvention allant de 213 à 261 euros par hectare. » L'offre est valable pour ceux qui souhaitent adapter leur pratique d'exploitation ou pour conforter ceux qui s'y sont déjà mis.

Deux fois plus que prévu

Le CEN-BN et l'Agence de l'eau Seine-Normandie espéraient que l'action se concrétiserait sur une centaine d'hectares. « Nous avons aujourd'hui 201 ha sous contrat, soit le double. Mais nous pouvons faire mieux et savons que certains exploitants n'ont pas eu le temps de monter les dossiers l'année passée... il faut en effet

« En fait, ce que nous proposons aux exploitants agricoles c'est de s'engager à ne pas fertiliser »

boucler les dossiers avant le 15 mai. Enfin, d'autres qui étaient moins convaincus, auront peut-être pu profiter du retour d'expérience de ceux qui se sont lancés il y a un an. » À partir de fin mars, le programme 2013 démarrera sur tout ou partie des communes suivantes : Champ-du-boult, Chaulieu, Coulonces, Gathemo, Maisoncelles-la-Jourdan, Roulours, St-Germain-de-Tallevende, St-Manvieu-Bocage, St-Michel-de-Montjoie, St-Sever-Calvados, Truttemer-le-Grand et le Petit, Vaudry, Vengeons et Vire.

Cahier des charges !

Les principaux engagements que doivent prendre les exploitants agricoles concernent l'absence de labour et de drainage dans les prairies humides listées au contrat. Il ne doit pas y avoir non plus d'écobuage, de brûlage, de désherbage chimique. Enfin, selon le niveau d'engagement pris, la fertilisation azotée doit être limitée à 60 U/ha/an dont 30 U maxi en minéral... ou totalement nulle, que l'apport soit organique ou minéral.

POUR TOUTE INFORMATION :

William Arial
Tél.: 02 31 53 01 05
Mobile : 06 77 93 42 15
Courriel : w.arial@cen-bn.fr

HISTOIRE D'EAU

LAMPROIE MARINE, ÉTRANGE INCONNUE

Des animaux vivant dans la Vire, il en est un de méconnu : la lamproie. Ce vertébré sans mâchoires est pourtant présent dans les cours d'eau depuis des centaines de milliers d'années et semble ne pas avoir évolué. « Il en existe trois types : la lamproie de Planer qui est résidente et peut mesurer 10 cm, explique Fabien Goulmy de la fédération de pêche de la Manche. La fluviatile est plus grande puisqu'elle peut atteindre 40 cm... La Lamproie marine, en comparaison est énorme, sa taille varie entre 70 cm et 1,20 m. » Sa puissance alliée à son étonnante bouche en ventouse lui permettent de franchir des zones là où d'autres poissons ne passent pas. « On en recense en moyenne 20 par an aux Claires de Vire. Bizarrement, en 2007 on en avait vu 200 et 1000 en 2009. Elle a donc une présence irrégulière dans la Vire... son cycle particulier explique peut-être cela. » Son rythme est décalé par rapport à celui du saumon, mais quasi identique. « La Lamproie marine remonte dans les cours d'eau douce entre avril et juin. Elle se reproduit sur les radiers de galets qu'elle retourne pour faire des nids... facilitant ainsi (si elles étaient plus abondantes), le travail des saumons qui se reproduisent en hiver. Les ammocètes (larves de lamproie) partent vite vers des zones de sédiments fins (limons, vases...) et s'y enfouissent pendant 4 ou 5 ans ! Les bancs de limon sont donc importants pour la Lamproie... mais souvent détruits. Elles partent ensuite en mer pendant 2 ans avant de revenir pour reproduire le cycle. » Pêchée dans le sud-ouest de la France, elle est ignorée dans la Manche...il faut reconnaître qu'elle n'a pas une allure agréable.



CONTACT

SMVV - SAGE
Stéphanie LEGENDRE
709 promenade des Ports,
50000 Saint-Lô
Tél. 02 33 72 56 70
Courriel : legendre.smvv@wanadoo.fr